FO
vous informe !
En direct de la région
Nouvelle Aquitaine

Visite du Ministre de l'agriculture Hasparren 64 (au lycée agricole privé Armand-David)

Rencontre de représentants du Ministère et des représentants des personnels de l'enseignement agricole public de FO Enseignement Agricole et du SNETAP-FSU

Le Conseiller du ministre pour l'enseignement agricole, le Chef de Service de l'enseignement technique de la DGER et le DRAAF Nouvelle-Aquitaine représentaient l'administration.

Christian Lasarroques représentait FO Enseignement Agricole.

La rencontre a abordé 4 problématiques :

- Les différentes réformes dans l'enseignement agricole (Réforme bac STAV, Référentiel Bac Général, Seuils)
- L'impact des derniers décrets sur la filière apprentissage
- Le périmètre groupe de travail sur la précarité des agents contractuels sur budget
- La suppression du poste régional de chargé de mission actions culturelles

1. **<u>Réformes dans l'enseignement agricole</u>**

- Rappel, de la situation concernant la réforme du Bac STAV avec le boycott du CTM du 14 février 2019 où l'ensemble des organisations syndicales dénoncent unanimement les orientations prises et la qualité du dialogue social.

  Réponse : l'administration considère avoir fait de nombreux efforts et avoir pris le temps de mettre en œuvre cette réforme.

- Mise en place des options et spécialités pour le Bac général.

  Réponse : le DRAAF nous a affirmé que toutes les demandes avaient été satisfaites en Nouvelle Aquitaine, et que des moyens supplémentaires en DGH facultative seraient accordés. Les seules problématiques se situent dans l'organisation de ces doublettes et options.

- Seuils de recrutement et de dédoublement

Réponse : aucune suppression des seuils de recrutement.

Donc, pas de vraies réponses quant aux seuils de dédoublement, notamment sur les travaux pratiques.

2. <u>Impact des derniers décrets sur la filière apprentissage</u>

➓ Nous avons rappelé le risque pour les CFAA, notamment de petites tailles, introduit par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » : concurrence, ouverture de CFAA sans régulation, transfert de compétences aux branches.

Réponse : Nous avons conscience des changements et des problèmes qui peuvent être posés. Le Ministère soutiendra les centres.

➓ Nous avons présenté une simulation chiffrée très explicite sur les implications des derniers décrets en matière de coût pour les entreprises dans le recrutement d'un apprenti. (Voir Annexe 1, document remis en mains propres aux représentants du ministre)

Exemple : pour un CAP, le coût pour une entreprise augmente de 77 %.
Un BTS de plus de 26 ans coûtera à une entreprise plus qu'un salarié à temps plein payé au SMIC.
Nous ne pensons pas que c'est ainsi que l'on va développer l'apprentissage et augmenter le nombre d'apprentis. La plupart des entreprises dans notre secteur refusaient déjà l'embauche de CAP majeurs à cause du rapport coût /efficacité.
Nous constatons que le ministère de l'agriculture n'a pas revendiqué et défendu sa particularité. FO vous avait pourtant alertés ! Mais cette réforme a été conduite sans concertation par le seul ministère du Travail !
Il est fort regrettable que le plus gros CFA de France, celui de l'Agriculture, avec ses 35 000 apprentis, dont 25 000 dans le secteur public ait été à ce point laissé pour compte.

Réponse : l'administration a été surprise et très étonnée. Ils vont expertiser le document.

3. <u>Périmètre groupe de travail sur la précarité des agents contractuels sur budget</u>

➓ Nous avons succinctement présenté la situation nationale des agents contractuels sur budget des CFAA et CFPPA. Nous avons rappelé qu'il y a un besoin de cadrage des conditions d'emploi et de rémunération.
Le groupe de travail du Ministère sur la précarité a, lors de la première réunion, considéré cette population comme étant hors périmètre. Ce n'est pas acceptable : les 5375 ACB (Agents contractuels sur budget) des EPLEFPA, représentent près de la moitié des agents contractuels de droit public en fonction dans l'enseignement technique !

Réponse : suite à cette première réunion, les ACB seraient réintégrés dans le périmètre des discussions, bien que l'Etat ne soit pas l'employeur.

4. <u>Suppression du poste régional de chargé de mission actions culturelles</u>

➓ Nous avons dénoncé la méthode ayant conduit à la suppression du poste. Lors du dernier COC (Conseil d'Orientation et de Coordination) du CRARC (Complexe

Régional d'Animation Rurale et Culturelle). Le SRFD a promis de reconduire le poste pour la rentrée 2019 en présence de tous les partenaires institutionnels régionaux. Le DRAAF a réaffirmé quant à lui l'importance de la mission ADC-EAC en Nouvelle Aquitaine.

Réponse du DRAAF: Cet agent a réalisé un travail remarquable mais, il reste encore 18 ETP à supprimer dans les deux ans pour parvenir à l'équilibre. En conséquence, pas de réouverture du poste avant cette échéance.

Annexe 1 Coût estimé des apprentis par entreprises.

	Avant la loi	Après la loi	Variation
CAP 17/17 ans sur 2 ans	4 718 €	8 335 €	+77 %
BP 4 18/19 ans sur 2 ans	12 082 €	11 299 €	-7 %
BPREA>26 ans sur 2 ans	16 532 €	30 949 €	+87 %
BTS 18/19 ans sur 20 ans	12 082 €	17 424 €	+44 %

Pour regarder le reportage de France Bleu sur le sujet.

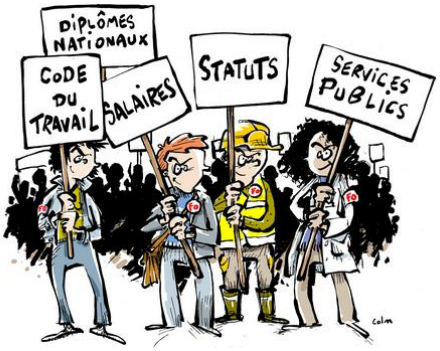

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr

SUIVEZ NOUS
Sur **www.facebook.com/foenseignementagricole/**
Et **twitter.com/FOENSAGRI**